ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 63039

Texte de la question

M. Philippe Auberger appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur une aide aux entreprises. En effet, depuis 1991, des crédits sont prévus pour aider les entreprises qui envoient des salariés, dans le cadre de la formation permanente, pour se préparer à devenir ingénieur. Cette aide est d'autant plus nécessaire que l'engagement des entreprises, notamment des PME/PMI, dans ce dispositif implique de leur part la solution de problèmes financiers, organisationnels et sociaux souvent complexes. C'est pourquoi il était prévu une aide de l'Etat directement attribuée aux entreprises. Ces crédits auraient été supprimés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle confirme cette décision et, étant donné le grand intérêt d'une telle formation, de lui fournir des explications sur une telle décision.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a mis en place depuis plusieurs années deux dispositifs destinés au développement de l'accès aux professions d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation professionnelle continue. Ces programmes ont indéniablement joué un rôle positif, notamment s'agissant de la promotion de techniciens supérieurs. L'année 2001 doit être mise à profit pour faire évaluer ces programmes en favorisant l'accès à la formation par un soutien direct à la demande. Les différents ministères concernés, essentiellement l'éducation nationale, l'agriculture et l'industrie ont été informés de cette orientation dès l'adoption de la loi de finances pour 2001. Des solutions transitoires ont été recherchées avec ces derniers afin d'assurer la continuité des actions engagées. Un nouveau programme caractérisé par un accès individuel à une offre de formation labellisée est en préparation. Son principe reposera sur une aide personnalisée, faisant appel à des financements complémentaires, notamment de conseils régionaux et des Assédic pour les demandeurs d'emploi, ainsi que d'organismes collecteurs paritaires agréés pour les salariés en activité. La mise en oeuvre du nouveau programme, prévue pour 2002, nécessite également l'appui financier des ministères précités. Cette approche par le soutien à la demande individuelle articulée autour d'un projet professionnel validé devrait permettre de développer l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : M. Philippe Auberger
Circonscription : Yonne (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63039
Rubrique : Formation professionnelle
Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle
Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3762
Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5780